



Recommandations du Comité des normes et du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités de la CIPV concernant l'appel à propositions de thèmes

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

VINGTIÈME SESSION

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES NORMES ET DU COMITÉ CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA CIPV CONCERNANT L'APPEL À PROPOSITIONS DE THÈMES: NORMES ET MISE EN ŒUVRE

POINT 9.3 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document établi par le secrétariat de la CIPV)

Informations générales

[1] À sa 19^e session (2025), la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) a examiné les modifications qu'il était proposé d'apporter aux formulaires utilisés pour l'appel à propositions de thèmes: normes et mise en œuvre. Conformément aux décisions que la CMP a prises à cette session, l'appel à propositions de thèmes est désormais ouvert tout au long de l'année. Cette nouvelle approche est actuellement à l'essai sur une période de deux ans, à l'issue de laquelle une évaluation sera présentée à la CMP, à sa 21^e session (2027), afin de déterminer si cette formule est plus efficace que la procédure appliquée jusqu'à présent sur une base biennale.

[2] L'appel à propositions de thèmes offre aux parties contractantes, aux organisations régionales pour la protection des végétaux (ORPV) et aux parties prenantes concernées la possibilité de proposer à tout moment des thèmes nouveaux ou révisés ayant trait aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP), aux ressources utiles à leur mise en œuvre ou aux études et enquêtes de l'Observatoire de la CIPV.

[3] Les propositions de thèmes peuvent notamment porter sur:

- **les normes:** thèmes nouveaux pour l'élaboration de NIMP, éléments nouveaux pour des NIMP existantes (tels que des suppléments, des annexes, des appendices ou des termes du glossaire), ou révisions et amendements de NIMP adoptées et de documents connexes;
- **les ressources utiles à la mise en œuvre:** propositions de nouveaux supports pour la mise en œuvre (guides, formations en ligne ou modules de formation, par exemple) ou révisions des ressources existantes de la CIPV;
- **l'Observatoire de la CIPV:** thèmes sur lesquels mener des enquêtes ou des études sur des questions phytosanitaires d'importance stratégique.

Propositions reçues

[4] En novembre 2025, le secrétariat de la CIPV avait reçu six propositions de thèmes dans le cadre du processus continu d'appel à propositions de thèmes: normes et mise en œuvre.

Numéro du thème	Intitulé	Auteurs de la proposition
2025-010	Révision de la NIMP 3 (<i>Directives pour l'exportation, l'expédition, l'importation et le lâcher d'agents de lutte biologique et autres organismes utiles</i>) (norme)	Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes
2025-011	Inclusion dans la NIMP 5 (<i>Glossaire des termes phytosanitaires</i>) de termes supplémentaires relatifs aux matériaux d'emballage en bois (norme)	Canada
2025-012	Enquête sur l'état actuel de la réglementation et sur l'utilisation d'approches systémiques dans le domaine phytosanitaire pour faciliter le commerce sans risque des produits végétaux (Observatoire de la CIPV)	Australie
2025-013	Virus de la mosaïque de la tomate (protocole de diagnostic)	Japon
2025-014	<i>Tomato leaf curl New Delhi virus</i> (Virus New Delhi des feuilles enroulées de la tomate) (protocole de diagnostic)	Japon
2025-015	Orientations relatives à la mise en œuvre d'un système phytosanitaire de réglementation des importations (ressource utile à la mise en œuvre)	Canada

Réunion du Comité des normes tenue en novembre 2025

[5] Lors de sa réunion du mois de novembre 2025, le Comité des normes (CN) a passé en revue et examiné les propositions reçues dans le cadre du processus continu d'appel à propositions¹. Il a établi des priorités et a formulé des observations supplémentaires concernant plusieurs propositions.

Normes

[6] **2025-010: Révision de la NIMP 3 (*Directives pour l'exportation, l'expédition, l'importation et le lâcher d'agents de lutte biologique et autres organismes utiles*), degré de priorité 1.**

[7] Le CN a recommandé que ce thème soit soumis à la CMP, à sa 20^e session (2026), en vue de son inclusion dans la *Liste de thèmes pour des normes de la CIPV*.

[8] Le CN est également convenu que, dans l'attente de l'ajout, par la CMP, de la révision de la NIMP 3 (*Directives pour l'exportation, l'expédition, l'importation et le lâcher d'agents de lutte biologique et autres organismes utiles*) (2025-010) à la *Liste de thèmes*, les membres européens du CN affineraient le projet de spécification afin que celui-ci puisse éventuellement être examiné en mai 2026.

[9] **2025-011: Inclusion dans la NIMP 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*) de termes supplémentaires relatifs aux matériaux d'emballage en bois**

[10] Le CN a examiné cette proposition et a estimé qu'il serait préférable de dissiper la confusion qui pourrait exister quant à la signification des termes «bois de calage», «caisse», «cageot», «palette» et «bobine» dans le cadre d'une révision du *Guide sur la réglementation des matériaux d'emballage en bois* de la CIPV, plutôt que par l'ajout de définitions dans la NIMP 5.

[11] Le CN a encouragé l'auteur de la proposition à préparer un document qui serait soumis au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités dans le cadre du processus continu d'appel à propositions de thèmes, proposant la révision du *Guide sur la réglementation des matériaux d'emballage en bois* de la CIPV afin d'y expliquer ces termes, et à examiner la possibilité de soumettre,

¹ Appel à propositions de thèmes: normes et mise en œuvre (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/calls/call-for-topics-standards-and-implementation/>

à titre de contribution, des documents produits dans le cadre d'un projet de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes sur la catégorisation des matériaux d'emballage en bois, afin d'apporter des informations supplémentaires.

Protocoles de diagnostic

[12] Le CN a examiné les recommandations du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic et a invité ce dernier à préciser le matériel hôte devant être testé au moyen des deux nouveaux protocoles de diagnostic (semences, matériel végétal ou les deux).

[13] Le CN a ajouté les protocoles de diagnostic suivants à la *Liste de thèmes proposés aux fins de l'établissement de normes de la CIPV*:

- **2025-013: Virus de la mosaïque de la tomate, degré de priorité 1.**
- **2025-014: Begomovirus solanumdelhiense, degré de priorité 2.**

Réunion du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités tenue en novembre 2025

2025-015: Orientations relatives à la mise en œuvre d'un système phytosanitaire de réglementation des importations

[14] Le Canada a soumis un thème pour une ressource utile à la mise en œuvre ayant trait à des orientations relatives à la mise en œuvre d'un système phytosanitaire de réglementation des importations. Les membres du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités ont fourni des évaluations préliminaires au moyen d'un formulaire en ligne, qui a fait ressortir des préoccupations quant à la question de savoir si la proposition visait à élaborer un nouveau guide ou à mettre à jour le guide existant de la CIPV sur la vérification des importations. Il a été précisé que la proposition visait à mettre à jour le guide existant et à élaborer ensuite un cours d'apprentissage en ligne basé sur la version actualisée. Le Comité est convenu d'inclure ce thème à la liste et d'examiner la spécification lors de sa réunion prévue en mai 2026.

2025-012: Thème ayant trait à l'Observatoire de la CIPV – Enquête sur l'état actuel de la réglementation et sur l'utilisation d'approches systémiques dans le domaine phytosanitaire pour faciliter le commerce sans risque des produits végétaux

[15] La proposition de thème relatif à l'Observatoire de la CIPV soumise par l'Australie (2025-012) concernant l'enquête sur l'état actuel de la réglementation et sur l'utilisation d'approches systémiques dans le domaine phytosanitaire pour faciliter le commerce sans risque des produits végétaux était en cours d'examen par le sous-groupe; toutefois, tous les membres du sous-groupe n'avaient pas encore fourni leurs évaluations. Les membres du Comité ont suggéré qu'il serait préférable d'attendre les résultats de l'atelier sur les approches systémiques car cela permettrait d'avoir une meilleure vue d'ensemble du thème et de l'enquête.

[16] Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités est convenu de reporter l'examen de cette proposition de thème à la réunion prévue en mai 2026, afin de pouvoir tenir compte des résultats de l'atelier de la CIPV sur les approches systémiques.

Recommendations

[17] La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:

- 1) prendre note des soumissions reçues dans le cadre du processus continu d'appel à propositions de thèmes: normes et mise en œuvre, et ce jusqu'à la fin du mois de septembre 2025;
- 2) prendre note des résultats de l'examen des soumissions effectué par le Comité des normes et le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités ainsi que des décisions prises par la CMP lors de la présente réunion au titre des points 9.1 et 9.2 de l'ordre du jour;

- 3) *encourager* les parties contractantes et les ORPV à participer activement au processus continu d'appel à propositions de thèmes: normes et mise en œuvre, en présentant des propositions de normes, de ressources utiles à leur mise en œuvre et d'études de l'Observatoire de la CIPV préparées avec soin et pertinentes à l'échelle mondiale.

Les appellations employées dans le présent document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.